

La Province de Namur engage des **DIRECTEURS THÉRAPEUTIQUES (F/H/X)**
PSYCHIATRES

POSTES À POURVOIR

Directeur.rice thérapeutique

- **Service de Santé Mentale de DINANT et Initiative spécifique Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS) : 16 heures/semaine**
- **Service de Santé Mentale de JEMELLE et Club Thérapeutique La Transhumance : 8 heures/semaine**
- **Clinique de l'Exil, initiative spécifique du Service de Santé Mentale de NAMUR-ASTRID : 8 heures/semaine**
- **Service de Santé Mentale de Florennes : à partir de juin 2024 – 15h/semaine**

CONTEXTE

Les Services de Santé Mentale (SSM) sont des structures ambulatoires agréées et subventionnées par l'AVIQ. Elles se composent d'équipes pluridisciplinaires.

Le **SSM de DINANT** se compose d'une équipe généraliste et d'une équipe spécialisée dans l'accompagnement et le soin d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS), sur mandat judiciaire ou sur demande spontanée.

Le **SSM de JEMELLE** se compose d'une équipe généraliste et d'une équipe dédiée à l'accompagnement et au soin des bénéficiaires du club thérapeutique La Transhumance.

La **Clinique de l'Exil** est une initiative spécifique du **SSM de NAMUR-ASTRID**. Elle se compose d'une équipe spécialisée dans l'accompagnement et le soin de personnes étrangère ou d'origine étrangère dont la souffrance psychique est en lien avec la migration.

Le **SSM de Florennes** se compose d'une équipe généraliste qui prend en charge des suivis et thérapies individuels, de couple ou de famille qui peuvent concerner autant les enfants, les adolescents que les adultes. Toutes les problématiques psychologiques peuvent être abordées.

MISSIONS

Le directeur thérapeutique (F/H/X) garantit le bon fonctionnement thérapeutique du service de santé mentale, préside les réunions d'équipe hebdomadaires et collabore aux activités complémentaires et à celles liées au fonctionnement en réseau, sur le plan du contenu thérapeutique.

Il veille à la bonne communication des informations relatives aux soins de santé, en ce compris la médication, au médecin généraliste ou aux autres professionnels de santé qui ont référé le bénéficiaire, avec l'accord du bénéficiaire ou de son représentant légal.

TÂCHES

Le directeur thérapeutique :

- travaille en étroite collaboration avec les différents intervenants du SSM et leur apporte un soutien clinique
- assure la responsabilité thérapeutique de la mise en œuvre des soins, sans pour autant exonérer chaque intervenant de sa responsabilité individuelle
- coordonne les réunions d'équipe
- valide les décisions d'équipe prises par rapport à une situation déterminée
- prend les décisions finales pour les situations qui lui sont soumises et tranche en cas de désaccord
- veille à la bonne gestion des situations de crise
- collabore aux activités complémentaires et à celles liées au fonctionnement en réseau, sur le plan du contenu thérapeutique
- participe aux réunions de travail qui concernent l'activité thérapeutique et l'organisation du SSM.

Intégré au sein de l'équipe pluridisciplinaire, il collabore étroitement avec le directeur administratif. Ils veillent conjointement :

- à la continuité, à l'efficacité et à la qualité des missions
- à donner une réponse la plus rapide possible aux demandeurs, en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire.

En outre, en tant que psychiatre ou pédopsychiatre :

- il assure une activité clinique de consultation, de diagnostic et d'expertise dans le cadre de missions précises (aide à la jeunesse, handicap, justice, mutuelles, etc.)
- il rédige des rapports médicaux
- il tient à jour les dossiers médicaux informatisés de sa patientèle.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine et d'une spécialisation en psychiatrie ou pédopsychiatrie.
- Disposer d'une formation complémentaire en psychothérapie est un atout.

OFFRE

- Postes pérennes sous conventions d'indépendant
- Rétribution sur base d'une déclaration de créance mensuelle, au taux horaire actuel de 112,16 €
- Prise en charge, au départ du domicile, des frais de déplacement liés à l'exercice de la fonction, au taux établi annuellement par le SPF Finances et actuellement de 0.4280 €/km
- Respect de la liberté thérapeutique
- Cadre de travail dynamique et respectueux, en collaboration avec une Institution résolument tournée vers l'avenir.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les candidatures doivent être adressées par pli simple, à Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur général, BP 50000 à 5000 NAMUR, ou introduites par mail, à l'adresse secretariat.vm@province.namur.be.

Elles seront accompagnées, sous peine d'irrecevabilité, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et d'une copie du diplôme requis.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Madame Linda GOUKENS (081/77.52.33 - linda.goukens@province.namur.be)

Madame Espérance DELVAUX (081/77.53.84 - esperanze.delvaux@province.namur.be)